

Arrondissement de MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de MOUSSY LE VIEUX

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 27 JUILLET

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 20 JUILLET, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire

Etaient présents :

Armand JACQUEMIN	Hania COUSTENOBLE
Philippe GOVIGNON	Bruno GARNIER
Michèle PICCOLINI	Michèle ANDRIEUX
Damien LANNETTE-CLAVERIE	Jean-François CHRETIEN

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Bernard MAZE donne pouvoir à Jean-François CHRETIEN
Corine VALADE
Paul MOREL
Yahia MATAICHE
Sylvie FROMENTIN
Christine RAMIREZ
Emeline GEFFLOT

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
présents : 8
votants : 9

Monsieur Jean-François CHRETIEN est élu secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

oOo

2015/07/27-1

AUTORISATION DE SIGNER UN DEVIS – ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente le devis soumis par la société BIR CHENNEVIERES, 94438 Chennevières-sur-Marne, pour la confection de quatre massifs, la fourniture et la pose de deux candélabres avec crosses et lanternes, et la fourniture et la pose de deux bornes.

Le devis s'élève à 9 354.82 € HT soit 11 186.58 € TTC.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis 46223 du 20-07-2015 présenté par la société BIR CHENNEVIERES, 94438 Chennevières-sur-Marne, pour la confection de 4 massifs, la fourniture et la pose de deux candélabres avec crosses et lanternes, et la fourniture et la pose de deux bornes, pour un montant de 9 354.82 € HT soit 11 186.58 € TTC.

oOo

2015/07/27-2

CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE SUITE A UN AVANCEMENT DE GRADE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération 2015/03/31-11 du 31 mars 2015 fixant le taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire relatif au taux de promotion en date du 10 février 2015,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 15 avril relatif aux avancements de grade proposés,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2015.
- La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2015.

- De modifier ainsi le tableau des effectifs.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

oOo

La séance est levée à 19 h 30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 17 septembre 2015 à 19h00.

Signeront :

Armand JACQUEMIN	
Philippe GOVIGNON	
Michèle PICCOLINI	
Corine VALADE	ABSENTE
Damien LANNETTE-CLAVERIE	
Michèle ANDRIEUX	
Jean-François CHRETIEN	
Hania COUSTENOBLE	
Sylvie FROMENTIN	ABSENTE

Bruno GARNIER	
Emeline GEFFLOT	ABSENTE
Yahia MATAICHE	ABSENT
Bernard MAZE	ABSENT
Paul MOREL	ABSENT
Christine RAMIREZ	ABSENTE

